



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°167/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026**

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, PRAT Patrice, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, ROBELET Olivier, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Véra, CARMINATI Jérôme, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE).

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération a été installé le 7 avril 2026;

Considérant que cette question a été présentée à la commission Ressources et Partenariats du 15 septembre 2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur du conseil communautaire de l'agglomération du Gard Rhodanien tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Guy AUBANEL

